

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## **RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Public Works and Government Services Canada** Room 100, 167 Lombard Ave,.

Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

## **SOLICITATION AMENDMENT** MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

**Vendor/Firm Name and Address** Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Northern Contaminated Site Program ATB Place North Tower 10025 Jasper Avenue Edmonton Alberta T5J 1S6

Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.			
EW699-170946/A		005			
Client Reference No N° de référence du client		Date			
PWGSC EW699-170946		2016-09-23			
rence de SEAG	,				
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
NCS-6-39105 (013)					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone					
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
on - le 2016-09-30			Central Daylight Saving		
			Time CDT		
Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Wiebe, Amanda			6013		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(204) 510-9736 ( )			( ) -		
	erence du client erence de SEAG  CCC No./N° CCC - FMS  L'invitation prei	on the contraction of the contra	on the contraction of the contra		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
Vendor/Firm Name and Address	+			
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm			
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)			
Signature	Date			



La présente modification vise à modifier l'appel d'offres EW699-170946/A de la façon suivante :

## 1) Questions et Réponses:

- 1. Compte tenu du nombre de pages à respecter, TPSGC peut-il confirmer que les photos d'équipement exigées peuvent être mises dans un appendice distinct qui n'est pas inclus dans le nombre de pages précisé?
  - a. Nous confirmons. Les photos d'équipement ne sont pas prises en compte dans la limite de 120 pages.
- 2. En ce qui a trait aux volumes des travaux indiqués par TPSGC à court terme, nous croyons qu'il est nécessaire demande un report de deux semaines supplémentaires de la date de clôture du projet du lac Gordon. Nous avons besoin de ce report pour nous assurer de tenir compte de tous les éléments du projet, tant sur le plan de la portion écrite que de l'estimation des coûts.
  - a) Non, une prolongation du délai n'est pas à l'étude.

Le sujet de la construction d'une route de glace ayant été évoqué durant la conférence des soumissionnaires pour le projet du lac Gordon, nous demandons des éclaircissements sur les points suivants :

- 3. Les membres de la coentreprise de la route de glace Tibbitt Contwoyto (JVTC) sont-ils autorisés à soumissionner pour le projet des sites du lac Gordon (GLG)?
  - a. Oui, toute partie intéressée peut présenter une proposition.
- 4. Si tel est le cas, s'ils construisent la route et détiennent les permis pour la route, il y a un risque de conflit entre les soumissionnaires puisqu'ils se verraient allouer les avantages suivants :
  - i. Ils pourront emprunter la portion de la route le long du lac Gordon après la fermeture de la route principale et avant l'ouverture complète – les dégradations dues au gel se produisent principalement au sud de Gordon et nécessitent une fermeture de l'ensemble de la route. En tant que détenteurs de permis, le groupe de construction pourrait laisser certaines portions ouvertes plus longtemps s'ils peuvent démontrer la conformité de leur permis.
    - a) JCTV est une coentreprise formée par trois sociétés minières distinctes qui se sont regroupées pour construire la route pour accéder à chacune de leurs mines (Diavik, Snap Lake et Ekati). La coentreprise ne soumissionnera pas le présent projet. La coentreprise JVTC a embauché RTL/DTR pour construire la portion sud de la JVTC cette année. RTL/DTR ne détient pas les permis pour la route. L'utilisation de la route et les taux connexes sont

Amd. No. - N° de la modif. 005 File No. - N° du dossier NCS-6-39105

Buyer ID - Id de l'acheteur  $NCS013 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

contrôlés par la coentreprise JVTC, et non pas par son entrepreneur.

- ii. Les constructeurs de la route auraient accès au camp du lac Dome et l'autorisation de l'utiliser, et ainsi de rester à proximité du projet sans avoir à installer d'hébergements sur place. Le camp serait ouvert à certains ou à tous les membres de l'équipe de construction du projet GLG. Dans ce scénario, ils bénéficieraient d'une capacité étendue de transport d'équipements et de matériaux sur les routes de glace entre les sites, un avantage dont ne jouiraient pas les autres soumissionnaires qui ne font pas partie de JVTC.
  - a) On ne considère pas que cela crée un avantage indu ou un conflit d'intérêts.
- 5. Transporteurs agréés -. Si ces transporteurs sont autorisés à soumissionner pour le projet et qu'ils fournissent une tarification pour d'autres soumissionnaires potentiels, ils ont la possibilité de fixer le tarif du transport des marchandises de manière à éliminer leurs concurrents. Il s'agit clairement d'un avantage pour le soumissionnaire.
  - I. Les soumissionnaires potentiels ont-ils l'obligation d'utiliser un transporteur agréé pour le transport vers le lac Gordon, depuis le lac et pour le traverser? Si oui, cela empêche-t-il le transporteur agréé de soumissionner pour le projet?
    - a) Non. Veuillez consulter la modification n° 4. La liste des entreprises de camionnage désignées fournie dans la modification n° 4 est à titre informatif seulement. Bien que toute partie souhaitant utiliser la route doit devenir une entreprise de camionnage désignée, l'entrepreneur retenu n'est pas obligé d'utiliser une des entreprises déjà désignées.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.